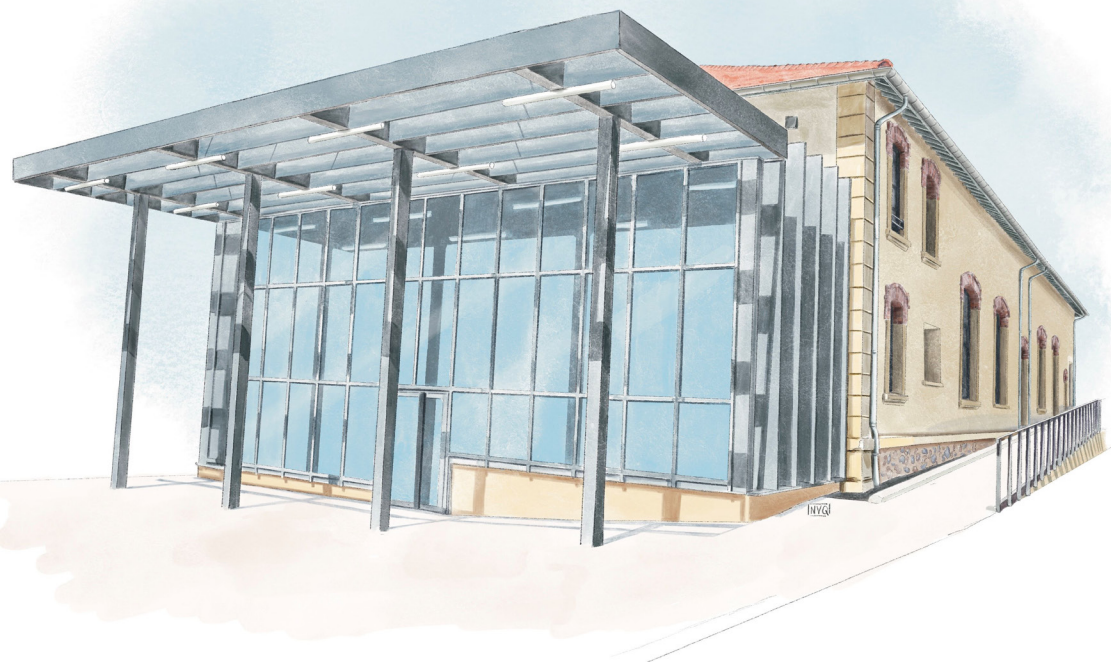




Le Cercle

Présentation



septembre 2024

Ville de Veauche

Place Jacques Raffin

communication@veauche.fr

    veauche.fr



Au commencement, il y a la verrerie

En 1882, la source des eaux minérales de Saint-Galmier s'approvisionne en bouteilles neuves à la verrerie Richarme de Rive de Gier.

La société Badoit décide alors de créer sa propre verrerie pour couvrir ses besoins. Cependant, si cette dernière possède les capitaux nécessaires, elle ne dispose ni de la compétence ni du personnel spécialisé. Elle doit par conséquent, faire appel au concours des maîtres verriers de Rive de Gier.

C'est ainsi que le 4 novembre 1882 entre Louis Biolay négociant à Lyon, Michel Perrichon, négociant à Saint-Etienne et Madame Stéphanie Badoit, veuve Cherbouquet propriétaire à Saint-Galmier, tous trois représentant la source Badoit, et Messieurs Boichot et Laurent, maîtres verriers de Rive de Gier, un traité est passé en vue de la création d'une société anonyme au capital de 500 000 francs pour la fondation d'une verrerie à bouteilles.

En 1883 la verrerie est construite à Veauche à son emplacement actuel pour la fabrication de bouteilles pour la société Badoit, mais aussi pour la liqueur de Chartreuse. Monsieur Irénée Laurent est nommé directeur de l'établissement. Très rapidement l'usine comprend 300 personnes et Irénée Laurent entreprend de bâtir dès 1885 les premières maisons de la Cité.

Une église est construite entre 1885 et 1887, placée sous le vocable de Saint-Laurent : le patron des verriers. Elle est bénie et livrée au culte le 20 mars 1887.

Le conseil d'administration de la verrerie décide en 1892 de la construction d'une salle de spectacle « Le Cercle » financé en partie par les Chartreux.

Le Cercle, un lieu pour se retrouver

Véritable lieu de vie au cœur de la cité, le foyer permet aux ouvriers de se retrouver pour discuter, jouer aux cartes, préparer des spectacles...

Entre 1930 et 1947, au rez-de-chaussée, le foyer était composé d'une cuisine, d'une chambre (transformée ensuite en salle pour les beloteurs), et d'une très grande pièce qui servait de restaurant, de café, de salle de spectacles. Celle-ci se terminait par une cloison coulissante qui permettait de communiquer avec la salle de répétition et scène pour les associations, la fanfare, la chorale...



Madame Bertrand gérante, dont la cuisine était très appréciée, s'activait pour préparer les repas commandés par les ouvriers, les banquets des musiciens, chorales...mais aussi les repas de mariage, de baptêmes, d'en-terrements. Débarrassée de ses tables et de ses chaises, la grande salle devenait alors salle de danse, de concerts, de cinéma, de spectacles.

La Chorale y joua des opérettes de qualité telles que Véronique ou encore les cloches de Corneville

Les opérettes données au cercle de 1955 à 1970

1955 : Les saltimbanques

1956 : Les p'tites Michu

1957 : Les cloches de Corneville

1961 : Véronique

1964 : La fille du tambour Major

1967 : Valses de Vienne

1970 : La Mascotte

Des nombreuses gérances se sont succédées jusqu'en 2012 où le foyer des travailleurs a du fermer ses portes en raison d'une fréquentation en nette baisse et au fait que le bâtiment ne répondait plus aux normes en vigueur ni ne permettait une utilisation véritablement fonctionnelle.

Depuis plusieurs années, les équipes municipales ont travaillé à redonner vie à ce bâtiment emblématique pour lui restituer sa vocation essentielle : lieu de culture et de loisirs.

Un nouveau projet de rénovation a ainsi été étudié et mis en œuvre avec salle de spectacle, bar, arrière scène et une salle de réunion à l'étage.

Le Cercle en 2024 :

- Espace d'accueil : 63 m²
- Grande salle « Auguste Cholat » 163m² (capacité 160 personnes)
- avec scène de 71 m² et arrière scène de 51 m²
- Espace bar : avec rangements : 32 m²
- Salle de réunion « Nanou Martire-Bonnand » : 61 m²





Les financeurs

La ville de Veauche a investi près de 2 000 000 € et a bénéficié du soutien des collectivités territoriales suivantes :

> La Région Auvergne Rhône-Alpes : 350 000 € dans le cadre du programme « Politiques contractuelles territoriales ».

> Le Département de la Loire : 117 000 € au titre de l'enveloppe des politiques urbaines.

> La Communauté de Communes de Forez-Est : 363 120 € dans le cadre d'un fonds de concours exceptionnel.



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

Loire

LE DÉPARTEMENT



Ville de Veauche

Place Jacques Raffin

communication@veauche.fr

 **veauche.fr**

